



Décès de ma grand- mère, part de la belle fille ?

Par **lasteph**, le **20/03/2013** à **13:09**

bonjour,

Notre GM paternelle est décédée en décembre 2012 , notre père est également DCD il y a 16 ans , nous sommes 4 soeurs de lits differents .

au jour de son décès notre père était marié depuis 8 jours,avec F.son épouse , qui était usufruitière .depuis elle est **remariée**.

peut elle prétendre etre héritière suite au décès de notre grand mère , alors que notre père est DCD et qu'elle est remariée ? si oui qu'elle est sa part ?

merci de me renseigner .

Par **amajuris**, le **20/03/2013** à **13:50**

bjr,

il faut regarder la situation au jour du décès de votre grand mère.

vous père étant décédé vous héritez de votre grand mère en représentation de votre père décédé.

l'ex-épouse de votre père n'est pas concerné par la succession de votre grand mère.

vous dites que F était usufruitière mais de quoi ce la ne concerne pas la succession de votre grand mère.

cdt

Par **lasteph**, le **21/03/2013** à **08:56**

bonjour et merci de votre réponse , le problème est que nous avons toutes les peines du monde à obtenir des réponses à nos questions de la part du notaire .
cordialement